

Rencontres Saint Hubert de la Somme

Sur les territoires du GIC du Canton de Gamaches

SAMEDI 23 OCTOBRE 2021



Les rencontres
Saint Hubert en Chasseur
Somme

Epreuve de la Somme - Rendez-vous le samedi 23 octobre à 8h00 à Rambures

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 15 octobre 2021 au plus tard à
ACTNP - 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS

→ Deux chèques distincts pour les engagements et les repas.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 03 22 43 43 84 (ACTNP) ou au 06 72 88 98 06 (FDC80)

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° de permis de chasser : E-mail :

Assurance N° de contrat : Compagnie :

→ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date) pour le département du ←



C
A
N
D
I
D
A
T

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° tatouage ou puce : N° L.O.F. :

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.



C
H
I
E
N

Catégorie (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior ou jeune en chasse accompagnée » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel non trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel trialisant
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

Important : pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail :

(Un chien est dit « trialisant » selon l'art. 8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{er} ou 2^{ème} cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur).

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion,

⊗ je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur (contexte Covid)

⊗ Je certifie que mon chien est à jour de ses vaccins réglementaires.

Fait à le

Lu approuvé - Signature :

€

Montant des engagements :

25€ pour le 1^{er} chien, 18€ pour le 2^{ème}

18€ pour les chasseresses ou juniors

Engagement du parrainé (filleul) 18€

Le prix du(des) engagement(s) sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 15 octobre 2021 au plus tard à
ACTNP - 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS

ATTENTION : merci d'effectuer deux règlements distincts pour les engagements et les repas.

A noter : le repas en commun ne pourra se tenir que si les conditions sanitaires en vigueur à la date des Rencontres le permettent.

Prix du repas / 20€

Réservation de repas

Le prix du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 15 octobre 2021 au plus tard à
ACTNP - 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS

Attention : les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 15 octobre 2021 (date limite d'inscription), (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.